

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur

Nombre de membres	Séance du mardi 25 mars 2025
<p>Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p>Date de la convocation : 12 mars 2025</p>	<p>vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p>Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS</p> <p>Représentés : Madame Pascale GOMBAULT représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Benoît COLAS</p> <p>Excusés : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BREST</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 27 MARS 2025 et publication le 27 MARS 2025	

Délibération n° DE_18_2025

Objet :

Convention Commune / ADM 81 - Plateforme des marchés publics

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 23 février 2016 une convention a été conclue avec l'association des maires du Tarn pour la création du profil acheteur de la Commune dans le cadre des procédures de marchés publics.

Le profil d'acheteur est un site internet, également appelé plateforme, qui centralise les outils nécessaires à la dématérialisation des procédures de marchés publics et les mets à disposition des acheteurs publics et des entreprises candidates.

L'association des maires du Tarn (ADM81) met à la disposition des collectivités une plateforme sécurisée, conforme au code de la commande publique et précise que ce service est facturé en fonction du nombre de marchés passés sur le site internet :

- Cotisation annuelle :
 - 50 € (1 à 5 marchés publiés)
 - 100 € (6 à 10 marchés publiés)
 - 150 € (à partir de 11 marchés publiés)
- Cotisation par marché publié : 40 €
- Pour toute demande de devis pour les marchés publics de moins de 40 000 € HT, la prestation est facturée 6 €

Cette convention annuelle, renouvelée par tacite reconduction, fait l'objet d'une révision de tarifs pour les marchés publiés.

Il convient de délibérer pour renouveler cette convention aux nouveaux tarifs.

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de reception de l'AR: 27/03/2025

081-218102614-DE_18_2025-DE

A G E D I

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la proposition de convention « plateforme marchés publics » proposée par l'association des maires du Tarn (ADM81 – 188 rue de jarlard – 81000 Albi),
- Considérant que la Commune doit disposer d'un profil acheteur dans le cadre du Code de la commande publique,

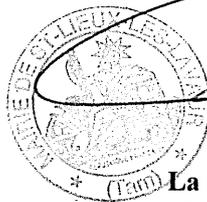
Et après avoir délibéré par 12 voix

- Approuve la convention « plateforme marchés publics » proposée par l'association des maires du Tarn (ADM81 – 188 rue de jarlard – 81000 Albi),
- Précise que les cotisations seront les suivantes :
 - Cotisation annuelle :
 - 50 € (1 à 5 marchés publiés)
 - 100 € (6 à 10 marchés publiés)
 - 150 € (à partir de 11 marchés publiés)
 - Cotisation par marché publié : 40 €
 - Pour toute demande de devis pour les marchés publics de moins de 40 000 € HT, la prestation est facturée 6 €
- Indique que cette convention est conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction.
- Indique que les tarifs sont révisables au 1^{er} janvier suivant la date du contrat.
- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois suivant sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire

Gilles CORMIGNON



La secrétaire de séance

Monsieur Christophe BREST